



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

الإتحاد الجزائري لكرة القدم



Ligue de Wilaya de Football de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

**PROCES –VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
N° 15 DU 04 FEVRIER 2025**

SAISON SPORTIVE 2024 /2025

**PRESIDENT : KHALFAOUI HACHEMI
SECRETAIRE : KADDOURI MOHAMED
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR**

ORDRE DU JOUR

1)– COURRIER.

* Réclamation + reçu de Versement du club ES Saida du 02/02/2025.

2) – RECTIFICATIFS :

3) - TRAITEMENT DES AFFAIRES (RESERVES)

4)- TRAITEMENT DES AFFIARES SENIORS ET JEUNES :

2/ RECTIFICATIFS SUR PV N°13 et PV N°14 :

- Affaire n°254/2025:Rencontre JILSB-WABSA du 17/01/2025,parue sur PV n°13 du 21/01/2025.
Lire :
 - AIDOUNE WALID Lic J0310 JILSB ,Expulsé pour cumul de cartons 1^{ER} Av (JD) au lieu de (CD)plus l'annulation de l'amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) ,Le reste sans changement.
 - BAKHAT MOHAMED Lic n°J0162 WABSA .Expulsé pour cumul de cartons 1^{ER}Av (JD) au lieu de (CD). plus l'annulation de l'amende Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) Le reste sans changement.Et lire (Tableau des amendes Seniors) 32 500,00 DA au lieu de 42 500,00 DA,Le reste sans changement.

PV N°14 du 27/01/2025 .

-Lire (Tableau des amendes)Seniors 27 500,00 DA au lieu de 17 500,00 DA,Le reste sans changement.

1

..../....

3/ TRAITEMENT DES RESERVES ;

***AFFAIRE N°01 /2025 :ENR N°01 ,Rencontre ESS- IRBOK du 31 Janvier 2025.**

Réserve du club ES Saida ,sur le joueur Mr , NABI KHALED Lic n°24W20J0331 N° Dossard 18 du club IRB Ouled Khaled Qui n'aurait pas purgé sa suspension à la date de la rencontre.

-Vu les pièces versées au dossier ;

EN LA FORME RECEVABLE (Délais et Droit) ;

Attendu que le club ES Saida , confirme par lettre la contestation de la participation du joueur Mr NABI KHALED Lic n°24W20J0331 N° Dossard 18 de L'IRB Ouled Khaled.Ces réserves consignés sur la feuille de match de la rencontre ESS- IRBOK du 31 Janvier 2025.

Attendu que cette réclamation a été formulée conformément aux dispositions de l'article 75 ,85,du règlement des championnats de football Amateur édition 2024.

Attendu que le mis en cause a été signataire la saison sportives 2023/2024 a l'équipe CA Layoune Lic 23W20J0236. Attendu qu'après examen des feuilles de matchs de l'équipe CA Layoune saison sportive 2023/2024 et après vérification du fichier disciplinaire ,il ressort ce qui suit ;

- 1er Avertissement / Rencontre CAL/ NRSAM du 15/03/2024 (15°Journée) pour Jeu Dangereux .
- 2eme Avertissement / Rencontre CAL-CRBH du 29/03/2024 (17°Journée) pour comportement anti sportif.
- 3eme Avertissement /Rencontre CAL-JSOD du 11/05/2024 (24°Journée) pour comportement anti sportif.
- 4eme Avertissement /Rencontre CAL-IRBDT du 21/05/2024 (26°Journée)) pour Jeu Dangereux .

Attendu que ce joueur a participé a la rencontre CAL-CRBH du 31/05/2024 (Demi Finale coupe de wilaya).et il a été averti pour jeu dangereux,alors qu'il devrait purger sa sanction d'un match ferme suite aux quatre avertissement précédents .

Attendu que le mis en cause a même participé le 06/06/2024 à la rencontre JSOD-CAL (Finale coupe de Wilaya). Ou il a été exclu pour cumul de cartons (CAS+JD).

Attendu que le club IRBOK, a formulé une demande de régularisation disciplinaire pour ce joueur en question pour l'expulsion du 06/06/2024 seulement.(Parue sur PV n°04 du 25/11/2024.

- Vu la feuille de match et le rapport de l'arbitre ou il ressort que le mis en cause a participé a la rencontre ESS-IRBOK suivant ordre chronologique de la feuille de match.

Attendu que l'arbitre n'a rien signalé sur la feuille de match et sans rapport la non participation du dit joueur.

Attendu le mis en cause n'a pas purgé sa sanction d'un match ferme, et reste en infraction pour la saison sportive 2024/2025 (Articles 142 et 143).

PAR CES MOTIFS : La Commission de discipline DECIDE (Article 95 Alinéa 02) ;

- Match perdu par pénalité a l'équipe de l'IRB Ouled Khaled, pour en attribuant le gain du match au club ES Saida Qui marque Trois (03) Points et un score de Trois (03) a Zéro (00)
- Défalcation de Trois (03) points au club IRBOK.
- Quatre matchs de suspension ferme en plus de la sanction initiale au joueur NABI KHALED Lic n°24W20J0331 soit un total de Cinq (05) Matches ferme .Et ce a compter du 04 Février 2025.
- Un (01) Mois de suspension ferme de toute fonction officielle pour le secrétaire Mr ,BAHLOUL MOKHTAR du club de l'IRBOK.
- Dix Mille Dinars Amende (10 000,00 DA) au club IRBOK .

**3/TRAITEMENT DES AFFAIRES SENIORS ET JEUNES,
10° JOURNEE**

AFFAIRE N° 312/ 2024:RENCONTRE ESS-IRBOK DU 30/01/2025 SENIORS GROUPE « A »				
JOUEURS AVERTIS				
BENSAOUD HOUARI	J0059	ESS	Pour Comportement anti sportif	
ZIANI HADJ	J0343	IRBOK	POUR JEU DANGEREUX	
SELMOUNE ABDELALI	J0329	IRBOK	POUR JEU DANGEREUX	

AFFAIRE N° 313/ 2024:RENCONTRE MOF-CAL DU 31/01/2025 SENIORS GROUPE « A »				
JOUEUR EXCLU				
LAKHACHE HASNI	J1012	CAL	Pour cumul de cartons 1 ^{er} Av (CAS) 2 ^o AV (JD) Un (01) Match de suspension ferme	
JOUEUR AVERTI				
TABTI YAHIA	J0264	MOF	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF	

AFFAIRE N° 314/ 2024:RENCONTRE CRBH-IRBML DU 31/01/2025 SENIORS GROUPE « A »				
PARTIE NON JOUEE				
- Vu les pièces versées au dossier;				
Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport, que la rencontre n'a pas eu lieu et ce suite à la même couleur des tenues des deux équipes.				
Attendu que l'arbitre a demandé au club recevant (CRB Hounet) doit obligatoirement changer de tenue ,afin d'éviter toute confusion dans le déroulement du match.				
Attendu que l'arbitre à donné le laps de temps règlementaire au club recevant pour effectuer le changement de tenue.				
Attendu que le club recevant CRB Hounet à refusé le changement de tenue.				
PAR CES MOTIFS : La commission de discipline décide ; (Art 58 des RG Equipement).				
*Match perdu par pénalité au club CRBH pour en attribuer le gain du match a l'IRB Moulay Larbi, qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) à Zéro (00).				
*Défalcation d'Un (01) point + une amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) au club CRBH.				

**TRAITEMENTS AFFAIRES JEUNES
U-19/U-17/U-15/U-13**

MISE A JOUR DE LA 8° JOURNEE

AFFAIRE N°315/2025:RENCONTRE TBS-USMS DU 31/01/2025 U-17 GROUPE "A »				
JOUEURS EXCLUS				
FETATI MOHAMED	J0692	TBS	Pour mauvais comportement envers adversaire Deux (02) Match de suspension ferme + Une Amende de deux Mille Cinq Cent Dinars (2 500,00 DA)	
AOUALI MESLEM	J1564	USMS	Pour cumul de cartons 1 ^{er} Av (JD) 2 ^{EME} Av (CAS) UN (01) Match de suspension	
JOUEURSAVERTIS				
TALBI FAROUK	J0711	TBS	Pour Comportement Anti Antisportif	
MENI ADEL	J0689	TBS	Pour Comportement Anti Antisportif	
KHEMSI MOHAMED	J1477	USMS	Pour Jeu Dangereux	

MATCHES RETARDS 2°,4°,6° JOURNEE : (GROUPE « A , B et C »

AFFAIRE N°316/2025:RENCONTRE TBS-USMS DU 31/01//2025 U-15	
RIEN A SIGNALER	

AFFAIRE N°317/2025:RENCONTRE NRSBS-SWS DU 31/01//2025 U-15	
RIEN A SIGNALER	

AFFAIRE N°318/2025:RENCONTRE CRBH-IRBOK DU 1/02//2025 U-15 GROUPE « C »	
PARTIE NON JOUEE	
-Vu la feuille de match.	
Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match ,que la rencontre n'a Pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe du CRB Hounet .	
Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.	
PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(deuxième Forfait du CRBH).	
* Match perdu par pénalité a l'équipe du CRBH .pour en attribuer le gain du match au club IRBOK Qui marque trois (03) points et un score de (03) Trois à Zéro (00).	
* Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA au club CRB Hounet	

MISE A JOUR DE LA 8° JOURNEE

AFFAIRE N° 319/2025:RENCONTRE NRSBS-USMS DU 28/01/2025 U-19 GROUPE « A »	
RIEN A SIGNALER	

AFFAIRE N° 320/2025:RENCONTRE NRSBS-USMS DU 28/01/2025 U-17 GROUPE « A »	
RIEN A SIGNALER	

AFFAIRE N° 321/2025:RENCONTRE NRSBS-USMS DU 28/01/2025 U-15 GROUPE « A »	
RIEN A SIGNALER	

AFFAIRE N°322/2025:RENCONTRE MOF-JSM DU 01/02/2025 U-15 GROUPE « B »	
PARTIE NON JOUEE	
-Vu la feuille de match.	
Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match ,que la rencontre n'a Pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe du MOF.	
Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.	
PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(1^{er} Forfait du MOF Oued Falit).	
* Match perdu par pénalité a l'équipe du MOF .pour en attribuer le gain du match au club JSM Qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) à Zéro (00).	
* Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA au club MOF	

CATEGERIE U-13 (11° JOURNEE)

AFFAIRE N° 323/2025:RENCONTRE HILLEL-RAJA DU 01/02/2025	
RIEN A SIGNALER	

AFFAIRE N° 324/2025:RENCONTRE AJS-ASNG DU 01/02/2025	
RIEN A SIGNALER	

AFFAIRE N°325/2025:RENCONTRE DU AAJS-NRSBS DU 01/02/2025	
JOUEUR AVERTIS	
SEDDI CHEMSEDDINE	J0799 NRSBS Pour Comportement Anti Antisportif.

AFFAIRE N°326/2025:RENCONTRE WYEMH-FDOB DU 31/01/2025

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N°327/2025:RENCONTRE JTS-CAS A.Sultane DU 01/02/2025

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N°328/2025:RENCONTRE GOR-AJIEL Maamora DU 01/02/2025

RIEN A SIGNALER

CATEGORIE U-13 (4° JOURNEE)

AFFAIRE N°329/2025:RENCONTRE MCS-USMS DU 31/01/2025

JOUEURS AVERTIS

MOSTEFAOUI	HOUARI	J1565	USMS	Pour Jeu Dangereux
OULDHAMIDAT	RAYANE	J1539	USMS	Pour Jeu Dangereux
LOUALI	MOETEZ BILEL	J1590	USMS	Pour Jeu Dangereux
BENAISSI	ISLEM	J1427	MCS	Pour Jeu Dangereux
DOUALI	MOHAMED	J1433	MCS	Pour Contestation de decision Deux Mille Dinars (2 000,00 DA)Amende

AFFAIRE N°/330/2025:RENCONTRE TARAJI-BARAEM DU 01/02/2025

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N°331/2025:RENCONTRE ASMY –WIDADIA DU 01/02/2025

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N°332/2025:RENCONTRE MBT-WIFAK SAIDA DU 02/02/2025

PARTIE NON JOUEE

-Vu la feuille de match.

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match ,que la rencontre n'a Pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe du WIFAK .

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(1^{er} Forfait du WIFAK Saida).

*** Match perdu par pénalité a l'équipe du MOF .pour en attribuer le gain du match au club MB Tircine Qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) à Zéro (00).**

*** Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA au WIFAK.**

SANCTIONS	SENIORS	JEUNES
Avertissements	4	7
Expulsions	1	2
Contestation de Décision	0	1
Joueurs Signalés	0	0
Forfaits	0	3
Amendes	15 000,00DA	49 500,00 DA

**LE PRESIDENT
H.KHALFAOUI**

